

FORMATEURS DE L'ATELIER SUR LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DES ZONES HUMIDES

- **Appel à consultation** : LPM-2021-RDA2.3
- **Lieu de la prestation** : Ifrane
- **Type de prestation** : Formation.
- **Durée de l'atelier** : 2 jours.
- **Budget maximum** : 27.579,00 DH (TTC)
- **Date limite de réception des offres** : 05/12/2021.

Cadre :

Living Planet Morocco (LPM), partenaire officiel au Maroc de l'ONG environnementale internationale WWF (World Wide Fund for Nature) lance la présente consultation dans le cadre du Projet «Renforcement de la mise en œuvre du Fonds de l'eau du Sebou pour une gestion intégrée et concertée des lacs du Moyen Atlas». Ce projet a pour objectif global de renforcer les capacités des différents acteurs concernés par la gestion du lac Dayet Aoua et de la biodiversité patrimoniale, et l'appui des efforts entrepris par le Fonds de l'eau du Sebou, pour une gestion durable, intégrée et concertée des zones humides du Moyen Atlas, afin de restaurer et valoriser les services écosystémiques et les valeurs écologiques, scientifiques, culturelles et socio-économiques du lac Dayet Aoua particulièrement, et des zones humides avoisinantes généralement. Le projet est mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre MAVA et le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement (PMF FEM / PNUD) pour renforcer l'impact et la durabilité des projets et soutenir la mise à l'échelle des initiatives exemplaires en matière de conservation.

Contexte et missions :

LPM cherche un groupe d'experts expérimentés pour la formation et l'animation en langue française d'un atelier de deux (2) jours au profit du Comité Local de Gestion du lac Dayet Aoua (COLOG). L'atelier doit apporter une attention particulière aux 6 lacs prioritaires du Moyen Atlas (Dayet Aoua, Dayet Hachlaf, Dayet Ifrah, Aguelmam Afennourir, Aguelmam Tifounassine et Aguelmam Sidi Ali), dont les ressources en eau sont fortement menacées, et qui ont été identifiés pour la mise en place de la phase pilote du Fonds de l'eau du Sebou.

Ces lacs dans leur globalité représentent un type d'écosystème limnique rare en Afrique du Nord et sont considérés parmi les derniers représentants les plus méridionaux des écosystèmes lacustres de la zone paléarctique tempérée. A noter qu'à l'échelle mondiale, les lacs de Dayet Aoua, Dayet Hachlaf, Dayet Ifrah, Aguelmam Sidi Ali Ta'nzoult, Aguelmam n'Tifounassine et Aguelmam Afennourir ont été reconnus comme des zones humides d'importance internationale et désignés comme sites Ramsar (site n°2374/Lacs d'Imouzzer du

Kandar, site n°1468/Aguelmams Sidi Ali – Tifounassine et site n°208/Afennourir^{1,2,3}). Les dysfonctionnements et menaces que subissent les écosystèmes de ces lacs permettent d’appréhender la fragilité des habitats de l’écosystème par rapport à l’évolution de l’activité anthropique périphérique, à la dynamique naturelle, aux changements globaux et à sa capacité de régénération. La surexploitation des ressources en eau autour des lacs, la pollution de la nappe, la surexploitation des forêts, le prélèvement excessif des ressources par les communautés locales et le développement de l’habitat rural proche des lacs sont considérés comme les principales menaces sur ces 6 zones humides. De même, le développement agricole est considéré comme la principale cause de la perte des habitats humides naturels, avec plus de 95% des conversions. Le prélèvement et la surexploitation des ressources en eau douce pour des fins agricoles a contribué également à la modification des caractéristiques écologiques des habitats et impacté, ainsi, certaines de leurs fonctions et biodiversité. La question ne se limite pas à l’approvisionnement en eau des populations et du bétail mais elle concerne aussi les exigences environnementales en eau afin de conserver la biodiversité locale. Notamment, lorsqu’il s’agit des fonctions hydrologiques et biologiques, et en particulier lorsque ces milieux sont sujets à des assèchements prolongés et répétés, comme le cas des lacs de Dayet Aoua, Dayet Hachlef et Aguelmam Tifounassine. Par ailleurs, d’autres menaces pèsent aussi sur les valeurs biologiques, écologiques, hydrologiques et socio-culturelles de ces zones humides et des habitats naturels de leur biodiversité. Les plus importantes à citer sont : la perte du capital terre, l’érosion des sols, et la surexploitation des ressources végétales par le surpâturage, qui est le résultat d’un ensemble de paramètres : surcharge des espaces pastoraux, accentuation des disparités sociales et aggravation des pratiques compétitives entre les pasteurs.

Dans cette optique, l’atelier vise à renforcer les capacités de 12 membres du COLOG (Parties prenantes locales chargées de la gestion, l’aménagement et la restauration du lac Dayet Aoua) sur la conservation et la valorisation des spécificités, rôles, produits et services écosystémiques de ces importantes zones humides.

La date d’organisation de cet atelier est prévue pour début décembre 2021 et sera définie en concertation entre LPM, ses partenaires et les formateurs.

Les experts formateurs seront amenés à rédiger le rapport de l’atelier de formation à la fin de sa prestation. Les présentations, les rapports, les articles scientifiques, les tableaux de calculs, les logiciels, les documents cartographiques qui seront élaborés ou utilisés dans le cadre de cette prestation doivent être communiqués à LPM.

Profil/Qualifications :

Cet appel à consultation est destiné aux bureaux d’études et consultants ayant :

- Des références similaires à la présente prestation ;

¹ Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°2374. Site Lacs d'Imouzzer du Kandar. 15 juillet 2019.

² Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°1468. Site Aguelmams Sidi Ali – Tifounassine. 4 juin 2003.

³ Ramsar. Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar n°1468. Site Lac Afennourir. 4 juin 2003.

- Une équipe d'expert composée (au moins) du :
 - Formateur n°1 : Un diplôme de Doctorat, d'Ingénieur ou équivalent en conservation des zones humides avec une expérience professionnelle de 15 ans au minimum en matière de gestion, de suivi ou d'évaluation de projets ;
 - Formateur n°2 : Un diplôme de Doctorat, d'Ingénieur ou équivalent en valorisation des produits et/ou services des zones humides avec 15 ans minimum d'expérience professionnelle.
- Une bonne compréhension du contexte local et des mesures de conservation et protection des zones humides similaires.

Autres informations :

Le dossier de candidature doit comporter :

- La proposition technique de réalisation de l'atelier (Agenda de l'atelier, CV des formateurs et références similaires) ;
- L'offre financière.

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique aux 2 adresses raitabdelhak@wwfna.org et contactmorocco@wwfna.org en indiquant dans l'objet du mail «LPM-2021-RDA2.3».

Date limite de réception des candidatures : 5 décembre 2021 à minuit.